



Depuis plusieurs années, le service public pénitentiaire est confronté dans notre région, à des défis particulièrement lourds, que sont la surpopulation carcérale ainsi que la dégradation de plus en plus préoccupante, des conditions de détention et de réinsertion des personnes incarcérées.

Les principales causes, qu'elles soient d'ordre conjoncturel ou structurel.

1. Un état de surpopulation carcérale Chronique
982 Détenus pour une capacités de 615 places 2017
701 Détenus pour une capacités de 615 places 2013
2. Des conséquences Alarmantes sur les conditions de vie en détention et les perspectives de réinsertion
Elle se traduit par des conditions de détention indignes et fait parfois obstacle au respect par l'administration pénitentiaire de la volonté du législateur.
(Cellule de 10m² pour trois personnes dont un lit et deux matelas au sol)
3. Entrave à l'application de la loi pénitentiaire et des règles pénitentiaires Européennes
(Encellulement individuel, notamment pour les prévenus)
4. Une surpopulation, produit de multiples facteurs
(982 Détenus pour 460 étrangers, un taux de violence en augmentation aussi bien entre détenus qu'envers le personnel)
5. Répartition territoriale des crédits
(La réunion 33%, suivie de Mayotte 19,6%, de la Guadeloupe 18,3%, de la Martinique 16,7 et enfin la Guyane 12,4%)
6. Encourager et développer les aménagements de Peines
(Recours aux aménagements de peines, semi-liberté, placement extérieur et placement sous surveillance électronique)
7. Lutter contre l'inactivité en prison pour faire de la détention une étape utile vers la réinsertion (Formation professionnelle)

Vous comprendrez qu'aujourd'hui en vue d'obtenir de meilleures conditions de vie et de travail, l'UFAP-Unsa justice réclame tout d'abord le rétablissement de la situation du Centre pénitentiaire de Rémire-montjoly avant d'attendre la construction d'un nouvel établissement qui devra tenir

compte du bien être des agents (crèche, école, hébergement, maintien d'un niveau de vie digne de leur fonction).

L'Ufap-Unsa Justice exige :

- Rééquilibrage des effectifs actuellement 177 agent pour 190 prévu par l'organigramme de référence (soit 13 agents supplémentaires)

- Améliorer les systèmes de libération conditionnelle d'office

- Prise en charge des détenus atteints de troubles psychiatrique afin de poursuivre les soins en hospitalisation complète

- Insécurité (prise en compte des menaces, facilités les procédures de poursuite en justice)

- Accompagnement des candidats locaux

- Mise en place d'une brigade spécialisée de transport et d'escorte pour notre région

- Renforcement de l'équipe d'intervention (2 agents)

- Transfert des détenus étrangers

- L'accessibilité aux promotions locales toutes catégories confondues

- Le respect des instances paritaires pour le suivi des demandes.

Pour l'ensemble du personnel pénitentiaire de Guyane.